

8

PROGRAMME

DES

COURS

QUI AURONT LIEU DANS L'ACADÉMIE DE GENÈVE

PENDANT

LES DEUX SEMESTRES DE L'ANNÉE ACADEMIQUE

1843-1844.

Le semestre d'hiver commencera le lundi 30 octobre. Ce jour et le suivant, s'il y a lieu, seront consacrés aux examens arriérés et d'admission; les cours commenceront immédiatement après ces examens et dureront jusqu'au samedi 6 avril. Les examens sur les cours du semestre d'hiver auront lieu la semaine suivante.

Les cours du semestre d'été commenceront le lundi 29 avril et dureront jusqu'au samedi 27 juillet. Les examens sur les cours de ce semestre auront lieu immédiatement après la fin de ces cours.

GENÈVE,

IMPRIMERIE FERDINAND RAMBOZ.

1843.

AVIS.

RELATIF A L'ORGANISATION DES ÉTUDES ACADÉMIQUES.

(Extrait de la Loi sur l'Académie du 29 Mai 1835, et du règlement du 30 août 1839.)

Art. 1^{er} de la Loi.

L'Académie de Genève se divise, d'après la nature des objets d'enseignement, en quatre Facultés, savoir : Une Faculté de Théologie protestante, une Faculté de Droit, une Faculté des Sciences et une Faculté des Lettres.

Indépendamment de l'enseignement de Faculté proprement dit, il est donné dans les Facultés des Sciences et des Lettres, un enseignement préparatoire à toutes les études supérieures.

Art. 1^{er} du Règlement.

L'enseignement académique institué par l'art. 1^{er} de la Loi du 29 mai 1835 comprend : 1^o Un enseignement préparatoire aux quatre Facultés des Lettres, des Sciences, de Droit et de Théologie. 2^o Un enseignement de Faculté faisant suite à l'enseignement préparatoire.

L'enseignement préparatoire a deux degrés. Le premier degré comprend la partie de cet enseignement qui fait suite à celui du Collège de Genève et qui est commun aux quatre Facultés. Cette première partie dure deux années, après lesquelles les élèves peuvent, soit entrer dans la Faculté des Lettres ou dans celle des Sciences, soit suivre pendant deux autres années le second degré de l'enseignement préparatoire pour entrer ensuite dans les Facultés de Droit ou de Théologie.

L'enseignement préparatoire est donné par les Professeurs appartenant aux Facultés des Sciences et des Lettres, pendant les deux premières années au moyen de cours spécialement destinés aux élèves de ces deux années; pendant les deux suivantes au moyen d'un ensemble de cours pris, les uns dans l'enseignement de la Faculté des Lettres, et les autres dans l'enseignement de la Faculté des Sciences.

PROGRAMME

DES

COURS

DE L'ACADÉMIE DE GENÈVE

1843-1844.

Faculté de Théologie.

SEMESTRE D'HIVER.

Exégèse du Nouveau Testament. — M. le Professeur CELLÉRIER expliquera, pendant les mois de novembre et décembre, la 1^{re} Epître aux Corinthiens. — Les lundi et mercredi à onze heures, et le samedi à dix heures.

Herméneutique biblique. — Le même Professeur exposera les principes de l'herméneutique biblique. Les mêmes jours et heures dès le 1^{er} janvier.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur MUNIER. — Psaumes XXX et suivants, pour les étudiants des volées supérieures, les lundi, mardi et mercredi à neuf heures.

Hébreu. — Le même Professeur. — Grammaire, suivie de l'interprétation de la Genèse et des premiers chapitres des Proverbes. — Pour les étudiants de la première année, les lundi, mardi, mercredi et samedi à une heure.

Cours de syriaque (facultatif). — Le même Professeur. — Interprétation de la Peschito et de la Chrestomathie de Kirsch. Le samedi à neuf heures.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur CHENEVIÈRE trai-

tera la Christologie ou Sotéologie. Il retracera les enseignements et les bienfaits du Sauveur. — Les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL commencera son cours de Théologie historique par des considérations préliminaires sur cette science, et par le Tableau de l'état religieux du monde juif et païen à la venue de Jésus-Christ. Il commencera ensuite l'exposé de l'histoire de l'Eglise depuis son origine jusqu'à l'époque de Constantin le Grand. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et mercredi à huit heures.

Patristique. — Le même Professeur dirigera quelques exercices analytiques et critiques sur les ouvrages des Pères de l'Eglise des trois premiers siècles. — Ce cours aura lieu dès le 1^{er} janvier, le samedi à onze heures.

Théologie pratique. — M. le Professeur DIODATI continuera à traiter des conditions requises pour le ministère de la prédication. — Ce cours comprendra particulièrement ce qui concerne l'art de la chaire ou la composition du sermon. Il aura lieu les lundi et mercredi à deux heures. Les leçons du mardi, à onze heures, seront consacrées à des études de prédication.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Exégèse du Nouveau Testament. — Pendant les mois de mai et de juin M. le Professeur CELLÉRIER continuera l'explication de la 1^{re} épître aux Corinthiens. — Les lundi et mercredi à onze heures, et samedi à dix heures.

Archéologie biblique. — Dès le 1^{er} juillet, le même Professeur esquissera rapidement : 1^o les questions archéologiques relatives aux temps antérieurs à Moïse ; 2^o l'histoire politique et chronologique du peuple hébreu ; 3^o enfin, si le temps le permet, la géographie et l'histoire naturelle de la Palestine. — Mêmes jours et heures que le cours précédent.

Exégèse de l'Ancien Testament. — M. le Professeur MUNIER. — Les petits Prophètes, suite du cours de 1842, depuis Habacuc jusqu'à la fin du livre, pour les volées supérieures. — Les lundi, mardi et mercredi à neuf heures.

Cours d'hébreu. — Le même Professeur. — Ruth et les Psau-

mes, pour les étudiants de première année. — Les lundi, mardi, mercredi et samedi à une heure.

Cours de syriaque (facultatif). — Le même Professeur. — Samedi à neuf heures.

Théologie dogmatique. — M. le Professeur CHENEVIÈRE examinera les questions des sacrements et de l'Eglise. — Les lundi, mardi et mercredi à dix heures.

Histoire ecclésiastique. — M. le Professeur CHASTEL terminera l'exposé de l'histoire de l'Eglise depuis son origine jusqu'à l'époque de Constantin le Grand. — Les lundi, mardi et mercredi à huit heures.

Apologétique. — M. le Professeur DIODATI continuera à traiter des preuves directes de la révélation. — Ce cours comprendra particulièrement les preuves de la divinité de la religion chrétienne. Il aura lieu les lundi et mercredi à deux heures. La leçon du mardi à onze heures, comme au semestre d'hiver, sera consacrée à des études de prédication.

Exercices de prédication. — Dans les deux semestres, MM. les proposants sont appelés deux fois par semaine à réciter des sermons d'étude ou des dissertations théologiques en latin, devant un jury d'examineurs composé de deux Professeurs de la Faculté de théologie.

Faculté de Droit.

SEMESTRE D'HIVER.

Droit civil. — M. le Professeur DUVAL, en remplacement de M. le Professeur TREMBLEY, traitera des preuves des obligations. — Mardi, mercredi et vendredi à onze heures.

Droit civil. — M. le Professeur ODIER. — Introduction au droit civil. Code civil, liv. I, tit. 1 à 4. — Les lundi et vendredi à neuf heures, et mercredi à dix heures.

Droit romain. — M. le Professeur CHERBULIEZ traitera des obligations pour les étudiants des trois années supérieures. — Les lundi et vendredi à dix heures.

Histoire du droit romain. — Le même Professeur (pour première année). — Ce cours aura lieu le mardi à dix heures.

Droit public. — Le même Professeur. — Législation constitutionnelle. Examen de la constitution anglaise. — Lundi, mercredi et vendredi à midi.

Organisation judiciaire. — M. le Professeur DUVAL. — Ce cours aura lieu trois fois par semaine : les lundi à onze heures, mardi et mercredi à neuf heures.

Médecine légale. — M. le Docteur COINDET. — Ce cours, obligatoire pour les étudiants des trois années supérieures, commencera au mois de janvier et aura lieu le lundi et le vendredi une heure.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Droit commercial. — M. le Professeur TREMBLEY. — Des faillites. — Trois fois par semaine : les lundi, mercredi et vendredi à neuf heures.

Droit civil. — M. le Professeur ODIER. — Contrats de mariage et autres contrats spéciaux. — Trois fois par semaine : les lundi, mercredi et vendredi à huit heures.

Droit romain. — M. le Professeur CHERBULIEZ. — Droits de famille ; pour les étudiants des trois années supérieures. — De leçons par semaine : les lundi et vendredi à dix heures.

Principes généraux du droit romain. — Le même professeur aux étudiants de la première année. — Une leçon par semaine le mercredi à dix heures.

Droit pénal. — Le même Professeur. — Première partie. Des peines. — Les lundi, mercredi et vendredi à midi.

Procédure civile. — M. le Professeur DUVAL traitera le commencement de la procédure civile jusqu'au titre des Jugements. — Les lundi, mercredi et vendredi à onze heures.

Faculté des Sciences.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. — Les études complètes de la Faculté durent trois ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Philosophie morale et Philosophie sociale. — M. le Professeur CHOISY. — Etudes des facultés morales de l'homme. Théorie des lois morales du droit et du devoir. Théorie de la civilisation et de ses degrés. Application à l'économie politique. — Ce cours, destiné aux étudiants de seconde année, aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures.

Psychologie. — Le même Professeur. — Etude des facultés intellectuelles de l'homme. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures, pour les étudiants de première année.

Mathématiques élémentaires. — M. le Professeur PASCALIS. — A) *Géométrie analytique* à deux et à trois dimensions. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à neuf heures.

B) *Exercices de mathématiques* sur des questions d'algèbre et de géométrie. — Le mardi à neuf heures.

Ces deux cours sont destinés aux étudiants de première année.

Mathématiques supérieures. — M. le Professeur DECRUE. — Calcul différentiel. — Ce cours, qui sera précédé de quelques notions sur la théorie générale des équations, est destiné aux étudiants de seconde année : il aura lieu les lundi, mardi et vendredi à huit heures.

Géométrie descriptive. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu les mercredi et samedi à huit heures, pour les étudiants de seconde et troisième années.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Professeur COL-LADON. — Complément des études de statique. Principes de l'équilibre des constructions. Résistance des matériaux. Ponts en fer et en charpente. Ponts suspendus. Chemins de fer. Dynamique des corps solides. Classification des éléments des machines. — Ce cours, pour les étudiants de troisième année, aura lieu les mardi et vendredi à midi, et samedi à onze heures.

Astronomie. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Théorie du mouvement elliptique et parabolique. Théorie générale des éclipses et occultations. — Ce cours aura lieu les lundi et vendredi à neuf heures, pour les étudiants de seconde et troisième années.

Notions élémentaires de dynamique et d'astronomie. — Le même Professeur. — Ce cours, destiné aux étudiants de première année, aura lieu les mercredi et samedi à dix heures.

Physique. — M. le Professeur DE LA RIVE. — Propriétés générales des corps. — Calorique. — Electricité et magnétisme. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et vendredi à dix heures; pour les étudiants de première année.

Chimie. — M. le Professeur MARIIGNAC. — Chimie inorganique ou générale. Corps simples divisés en deux classes. Métalloïdes et métaux. Métalloïdes : composés binaires formés par les corps de ce groupe. Acides, bases, corps neutres. Capacité de saturation. Equivalents chimiques et atomes. Métaux : composés formés par les métalloïdes et les métaux. Alliages. Sels. Lois de Berthollet. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à une heure, et le vendredi à deux heures, pour les étudiants de seconde année.

Minéralogie. — Le même Professeur. — Propriétés générales des minéraux. Cristallographie, classification et étude des espèces minérales. Notions de métallurgie. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à onze heures, pour les étudiants de troisième année.

Physiologie botanique. — M. le Professeur DE CANDOLLE. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à onze heures, pour les étudiants de seconde et troisième années.

Anatomie comparée. — M. le Professeur PICTET-DE LA RIVE. — Anatomie et physiologie des organes qui servent à la nutrition. Formation et développement des animaux. — Ce cours aura lieu les mardi, vendredi et samedi à une heure, pour les étudiants de première et seconde années.

Paléontologie. — Le même Professeur. — Histoire naturelle des animaux fossiles considérés tant dans leurs caractères zoologiques que dans leurs rapports avec les terrains qui en renferment les débris. — Ce cours aura lieu les lundi et mercredi à deux heures, pour les étudiants de troisième année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Logique. — M. le Professeur CHOISY. — Traité de la méthode. Notions élémentaires et applications du calcul des probabilités. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à huit heures, pour les étudiants des deux premières années.

Mathématiques élémentaires. Algèbre. — M. le Professeur PASCALIS. — Extraction des racines d'un ordre quelconque. Calcul des radicaux. Théorie des exposants de nature quelconque. Formule du binôme pour le cas d'un exposant quelconque. Méthode des coefficients indéterminés. Séries récurrentes. Fractions continues. Résolution des équations exponentielles. Théorie algébrique des logarithmes. Séries logarithmiques et exponentielles. Théorie du plus grand commun diviseur algébrique. Les dernières leçons seront employées à démontrer les principaux théorèmes dont se compose la trigonométrie sphérique. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à dix heures, pour les étudiants de première année.

Mathématiques supérieures. — M. le Professeur DECRUE. — Calcul intégral. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à dix heures, et samedi à huit heures, pour les étudiants de seconde année.

Mécanique théorique et appliquée. — M. le Professeur COL-LADON. — Principes d'hydrostatique et d'hydrodynamique. Mesures barométriques. Moteurs à eau, à gaz et à vapeur. Navire à vapeur. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et samedi à onze heures, pour les étudiants de troisième année.

Astronomie. — M. le Professeur PLANTAMOUR. — Continuation du cours d'hiver. — Ce cours aura lieu les mercredi et samedi à neuf heures, pour les étudiants des seconde et troisième années.

Arpentage et topographie. — M. le Professeur DECRUE. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à une heure, pour les étudiants des deux premières années.

Physique expérimentale. — M. le Professeur DE LA RIVE. — *Optique.* — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et vendredi à neuf heures, pour les étudiants des deux premières années.

Chimie. — M. le Professeur MARIGNAC. — Composition et propriétés générales des substances organiques. Lois qui régissent leurs modifications. Acides et alcalis organiques. Alcool, ses dérivés et corps analogues. Huiles essentielles. Sucre, amidons, corps gras, etc. Fermentation, putréfaction; nutrition des végétaux et des animaux; respiration. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à une heure, pour les étudiants de seconde année.

Géologie. — Le même Professeur. — Composition générale de l'écorce du globe terrestre, roches massives, roches stratifiées, débris organiques. Etudes spécifiques des roches et des fossiles. Phénomènes qui se passent encore de nos jours. Classification et étude des terrains stratifiés. Etude et origine des roches non stratifiées. Roches métamorphiques, filons. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à dix heures, pour les étudiants de troisième année.

Organographie botanique. — M. le Professeur DE CANDOLLE. Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à onze heures, pour les étudiants de première année.

Phytographie. — Le même Professeur. — Analyse et description des plantes appartenant à diverses familles. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à onze heures, pour les étudiants de seconde et troisième années.

TABLEAU

DE L'ENSEIGNEMENT DES TROIS ANNÉES DE LA FACULTÉ
DES SCIENCES.

	NOMBRE D'HEURES PAR SEMAINE.					
	1 ^{re} ANN.		2 ^e ANN.		3 ^e ANN.	
	hiver.	été.	hiver.	été.	hiver.	été.
Philosophie rationnelle.	4	4	3	4	»	»
Mathématiques élémentaires . .	4	4	»	»	»	»
Mathématiques supérieures. . .	»	»	3	3	»	»
Mécanique théor. et appliquée.	»	»	»	»	3	3
Astronomie et dynamique. . . .	2	»	2	2	2	2
Géométrie descriptive	»	»	2	»	2	»
Arpentage	»	2	»	2	»	»
Physique.	3	3	»	3	»	»
Chimie	»	»	3	3	»	»
Minéralogie et géologie	»	»	»	»	2	3
Botanique	»	3	2	2	2	2
Anatom. comp. et paléontologie.	3	»	3	»	2	»
TOTAL.	16	16	18	19	13	10

COURS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES, OBLIGATOIRES POUR LES
ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE
PRÉPARATOIRE. (*Voyez l'avis en tête du programme.*)

1^o Pour les étudiants de troisième année :

a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Psychologie*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique*, d'*Anatomie comparée*, de *Dynamique* et d'*Astronomie élémentaire*.

b) Dans le semestre d'été : les cours de *Logique*, de *Mathématiques élémentaires*, de *Physique*, d'*Organographie botanique* et d'*Arpentage*.

2° Pour les étudiants de quatrième année :

- a) Dans le semestre d'hiver : les cours de *Philosophie morale et sociale*, de *Chimie* et de *Physiologie botanique*.
 b) Dans le semestre d'été : les cours de *Logique*, de *Physique* et de *Chimie*.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Lettres, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième année préparatoires. (*Voyez l'Avis en tête du Programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Éléments d'Algèbre. — M. le Professeur PASCALIS. — Notions préliminaires. Les quatre opérations fondamentales. Résolution et discussion des équations et des problèmes du 1^{er} degré à une et à plusieurs inconnues. Analyse indéterminée du 1^{er} degré. Extraction des racines carrées de quantités tant numériques qu'algébriques. Calcul des radicaux du 2^d degré. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et samedi à huit heures, pour les étudiants de première année.

Géométrie élémentaire et Trigonométrie rectiligne. — Le même Professeur. — Les cinq premiers livres de la Géométrie de Legendre. La trigonométrie rectiligne et l'usage des tables trigonométriques. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à onze heures, pour les étudiants de seconde année.

Notions élémentaires de Physique. — M. le Professeur DE LA RIVE exposera dans ce cours, destiné à servir d'introduction au cours de Physique de la Faculté des sciences, les propriétés générales des corps et quelques notions sur le mouvement, les forces en général et les principes les plus simples de l'Hydrostatique et de la Pneumatique. Il insistera en particulier sur tout ce qui concerne les poids et les mesures, et la description des instruments. — Ce cours aura lieu les lundi et vendredi à huit heures, pour les étudiants de seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Éléments d'Algèbre. — M. le Professeur PASCALIS. — Résolution et discussion des équations et des problèmes du 2^d degré. Questions de maximums et de minimums. Propriété des trinômes du 2^d degré. Equations du 2^d degré à deux inconnues. Equations bicarrées. Progressions par différence et par quotient. Théorie des logarithmes et usage des tables. Théorie des permutations, des arrangements et des combinaisons. Formule du binôme dans le cas d'un exposant entier et positif. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à neuf heures, pour les étudiants de première année.

Géométrie élémentaire. — Le même Professeur. — Les trois derniers livres de la Géométrie de Legendre. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et vendredi à onze heures, pour les étudiants de seconde année.

Philosophie. — M. le Professeur CHOISY. — Éléments de Logique et de Dialectique, pour servir d'introduction à l'histoire de la Philosophie. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et vendredi à neuf heures.

Faculté des Lettres.

A) COURS DE FACULTÉ.

NB. Les études complètes de la Faculté durent deux ans.

SEMESTRE D'HIVER.

Histoire de la poésie latine. — M. le Professeur VAUCHER. — Ce cours aura lieu deux fois par semaine, les lundi et vendredi à dix heures, pour les étudiants des deux années.

Histoire et critique de la Littérature grecque. — M. le Professeur CHERBULIEZ interprétera les Choéphores d'Eschyle et quelques scènes de l'Electre de Sophocle et de celle d'Euripide. — Lundi à onze heures, et vendredi à neuf heures, pour les étudiants des deux années.

Littérature latine. — Le même Professeur interprétera les Lettres de Cicéron *ad Familias*, liv. II et III, mercredi et samedi à onze heures, pour les étudiants des deux années.

Histoire. — M. le Professeur ROGET. — Histoire de France depuis la mort de Louis XVI jusqu'à l'Empire. — Les mardi et vendredi à midi, pour les étudiants des deux années.

Littérature moderne. — M. le Professeur Ad. PICTET traitera de l'histoire comparée des poésies épiques nationales. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à midi, pour les étudiants des deux années.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Même cours que pour la Faculté de théologie. — Les lundi, mardi, mercredi et samedi à une heure, pour les étudiants des deux années.

Philosophie morale et Philosophie sociale. — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des sciences. — Ce cours aura lieu les mardi, mercredi et samedi à neuf heures, pour les étudiants de seconde année.

Psychologie. — Le même Professeur. — Même cours que pour la Faculté des sciences. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, mercredi et samedi à huit heures, pour les étudiants de première année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Professeur CHERBULIEZ interprétera les deux premiers livres de la République de Platon, les mercredi et samedi à neuf heures, pour les étudiants des deux années.

Littérature latine. — Le même Professeur interprétera le deuxième livre des Odes d'Horace. — Il exposera les principes de la métrique latine. — Les lundi et vendredi à onze heures, pour les étudiants des deux années.

Histoire. — M. le Professeur ROGET continuera son cours d'hiver, les mercredi et samedi à midi, pour les étudiants des deux années.

Littérature moderne. — M. le Professeur Ad. PICTET continuera son cours d'hiver sur l'histoire comparée des poésies épiques nationales. — Ce cours aura lieu deux fois par semaine, les mardi et vendredi à midi, pour les étudiants des deux années.

Esthétique. — Le même Professeur achèvera son cours d'Esthétique de l'année précédente, le lundi à midi, pour les étudiants des deux années.

Hébreu. — M. le Professeur MUNIER. — Même cours que pour la Faculté de théologie. — Les lundi, mardi, mercredi et samedi à une heure, pour les étudiants des deux années.

Logique. — M. le Professeur CHOISY. — Même cours que pour la Faculté des sciences. — Lundi, mardi, mercredi et vendredi à huit heures, pour les étudiants des deux années.

COURS DE LA FACULTÉ DES LETTRES OBLIGATOIRES POUR LES ÉTUDIANTS DE LA TROISIÈME ET DE LA QUATRIÈME ANNÉE DES ÉTUDES PRÉPARATOIRES.

Pour la troisième année. — Les cours de Littérature grecque et de Littérature latine pendant les deux semestres.

Pour la quatrième année. — a) Semestre d'hiver : Les cours d'Histoire de la poésie latine, de Littérature latine, d'Histoire et de Critique de la littérature grecque, d'Histoire et de Littérature moderne.

b) Semestre d'été : Le cours de Littérature latine, de Littérature grecque, d'Histoire, d'Esthétique et de Littérature moderne.

B) COURS PRÉPARATOIRES.

NB. Ces cours constituent, avec les cours analogues de la Faculté des Sciences, un ensemble d'études obligatoires pour les étudiants réguliers, qui fait suite à l'enseignement du Collège de Genève. Cet ensemble d'études dure deux ans, sous le nom de première et deuxième années préparatoires. (*Voyez l'Avis en tête du Programme.*)

SEMESTRE D'HIVER.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT interprétera, avec les étudiants de la première année, les deux premiers chants de l'Odyssee et le premier livre de Thucydide. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et vendredi à onze heures.

Le même Professeur, avec les étudiants de seconde année, interprétera le Philoctète de Sophocle, et la Leptinéenne de Démosthènes. — Ce cours aura lieu le mardi à une heure, et les mercredi et samedi à neuf heures.

Antiquités grecques. — Le même professeur. — Histoire des constitutions grecques jusqu'à la fin de la guerre du Péloponèse. — Le mercredi à une heure, pour les étudiants des deux années.

Littérature latine. — M. le Professeur FERRUCCI interprétera, avec les étudiants de première année, le troisième livre des Annales de Tacite et le troisième livre des Odes d'Horace. — Les lundi, mardi et vendredi à neuf heures.

Le même Professeur interprétera, avec les étudiants de deuxième année, le dialogue de Tacite *de Oratoribus*; la satire 2^e du deuxième livre, et les épîtres 2, 3 et 4 du premier livre d'Horace. — Les mardi, mercredi et samedi à huit heures.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le samedi à onze heures, pour les étudiants de première année. — Les étudiants de deuxième année recevront cet enseignement en même temps que celui de Littérature latine.

Antiquités romaines. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le mercredi à onze heures, pour les étudiants de première année.

Histoire générale. — M. le Professeur ROGET. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi à dix heures, pour les étudiants des deux années.

Introduction à l'étude de l'histoire. — Le même Professeur. — Les mardi et samedi à dix heures, pour les étudiants des deux années.

Rhétorique. — M. le Professeur TÖPFFER, aux étudiants de première année. — Ce cours aura lieu les lundi et vendredi à huit heures, et le samedi à neuf heures.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur, aux étudiants de seconde année. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et vendredi à neuf heures.

Exercices de composition française. — Le même Professeur. — Mercredi à neuf heures, pour les étudiants de première année; samedi à onze heures, pour les étudiants de la seconde année.

SEMESTRE D'ÉTÉ.

Littérature grecque. — M. le Professeur ADERT interprétera, avec les étudiants de première année, l'Alceste d'Euripide et le Discours de Lysias contre Eratosthènes. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi, et vendredi à onze heures.

Le même Professeur interprétera, avec les étudiants de seconde année, l'Agamemnon d'Eschyle et l'Ion de Platon. — Ce cours aura lieu les lundi, mardi et vendredi à une heure.

Antiquités grecques. — Le même Professeur. — Histoire de la décadence et de la chute des constitutions grecques. — Le mardi à onze heures, pour les étudiants des deux années.

Littérature latine. — M. le Professeur FERRUCCI, avec les étudiants de première année, l'Épître de Salluste à Jules-César, *de Republicâ ordinandâ*, et les Eglogues 4, 5, 6, 8 et 9 de Virgile. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à huit heures, et le lundi à neuf heures.

Le même Professeur, avec les étudiants de seconde année, l'Art poétique d'Horace et les Satires 1^{re} et 4^e de Juvénal. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à huit heures.

Antiquités romaines. — Le même Professeur. — Mercredi à onze heures, pour les étudiants de première année.

Exercices de style et de composition latine. — Le même Professeur. — Ce cours aura lieu le samedi à neuf heures, pour les étudiants de première année.

Histoire générale. — M. le Professeur ROGET, aux étudiants des deux années, continuation du cours d'hiver. — Les lundi, mercredi et vendredi à dix heures.

Histoire suisse. — Le même Professeur, aux étudiants des deux années, les mardi et samedi à dix heures.

Rhétorique. — M. le Professeur TÖPFFER, aux étudiants de première année. — Ce cours aura lieu les lundi, mercredi et samedi à huit heures.

Belles-lettres générales. — Le même Professeur, aux étudiants de seconde année. — Ce cours aura lieu les mardi et vendredi à huit heures, et lundi à neuf heures.

Exercices de composition française. — Le même Professeur. — Le mardi à sept heures, pour la première année; le samedi à neuf heures, pour la seconde année.

Les étudiants externes peuvent suivre à leur choix les cours qu'ils préfèrent, et subir, s'ils le désirent, des examens sur ces cours aux mêmes époques que les étudiants réguliers. » (Art. 23 de la loi.)

« Les étudiants réguliers sont tenus de prendre, à l'ouverture de chaque semestre, une inscription unique pour l'enseignement obligatoire, et une inscription spéciale pour chacun des cours qu'ils se proposent de suivre en dehors de cet enseignement. — Les étudiants externes doivent prendre une inscription pour chacun des cours qu'ils ont l'intention de suivre. » (Art. 24 de la loi.)

M. le Recteur recevra, aux jours et aux heures qui seront annoncés plus tard, les inscriptions des étudiants réguliers et externes; mais ces inscriptions ne pourront être prises que par ceux des étudiants qui se seront préalablement acquittés, au bureau de l'Académie, des rétributions qui leur sont imposées. Les étudiants réguliers n'auront qu'un droit unique d'inscription (de 36 francs de France) à payer, moyennant lequel toutes les inscriptions qu'ils pourront prendre aux différents cours de l'Académie, seront gratuites pour eux. (Art. 30 et 31 de la loi.)

Les étudiants externes auront à payer un droit d'inscription (de 24 francs de France) pour chaque cours qu'ils se proposent de suivre, sauf pour les cours d'une leçon par semaine en hiver ou de deux en été pour lesquels le droit sera seulement de 12 francs.

Les étudiants recevront à la suite de leurs inscriptions des cartes d'entrée pour les cours. (Art. 23 du règlement sur l'Académie.) Ces cartes d'entrée sont obligatoires.

Les jeunes gens qui se proposent de subir des examens d'admission pour devenir étudiants réguliers dans l'une des années d'études, devront s'inscrire dans ce but dans la semaine qui précède celle de l'ouverture de chaque semestre. L'inscription sera ouverte au bureau de l'Académie, où ils trouveront déposé le programme des connaissances exigées. Ils ne seront admis à prendre leurs inscriptions définitives auprès de M. le Recteur, qu'après qu'ils auront subi les examens d'admission.

Ceux qui désireront faire valoir des certificats d'études ou des diplômes délivrés par des Académies ou des Universités étran-

gères, dans le but d'être dispensés en tout ou en partie des épreuves imposées pour devenir étudiants réguliers, devront, en s'inscrivant au bureau de l'Académie, indiquer leurs intentions à cet égard, et déposer, à l'appui de leur demande, les pièces nécessaires. On rappelle que les étudiants externes qui auront précédemment subi dans l'Académie des examens déclarés admissibles, seront dispensés de droit, dans les examens d'admission, de celles des parties sur lesquelles ils auront subi ces examens.

Ils ne pourront toutefois faire valoir des examens subis depuis plus de quatre ans.

Les étudiants réguliers et externes qui désireront profiter des ressources que présentent les établissements auxiliaires d'instruction publique, sont prévenus :

1° Que la Bibliothèque publique est ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 10 à 4 heures, à ceux qui désirent consulter les livres et en extraire des notes. Le mardi de 1 à 3 heures est consacré à l'échange des livres.

2° Que le Jardin botanique est ouvert tous les jours, sauf les dimanches et les jours de fête.

3° Que le Musée Académique est ouvert au public de 2 à 4 heures le jeudi de chaque semaine; et à d'autres jours et heures pour les étudiants réguliers et externes qui suivent les cours de zoologie et d'anatomie comparée.

4° Que l'Observatoire est ouvert le premier jeudi de chaque mois, de 4 à 5 heures. En cas de très-mauvais temps, l'ouverture est renvoyée au lendemain.

Au nom de l'Académie.

Cellerier, Recteur.

De la Rive, Vice-Recteur.

Decrue, Secrétaire.

Genève, le 11 août 1843.

PRIX BELLOT.

Ce prix, fondé par M. le Professeur BELLOT, sera adjugé à celui des docteurs ou licenciés en droit, genevois ou étrangers, reçus à Genève ou dans les six années précédentes, qui aura composé le meilleur mémoire ou la meilleure dissertation sur un sujet de droit ou d'économie politique.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires devront être remis au doyen de la Faculté de Droit avant le 1^{er} mars 1844. Le prix sera de la valeur de 300 francs de France.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix au bureau du bedeau de l'Académie.

PRIX DAVY.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les élèves sortis de la Faculté des Sciences de l'Académie de Genève, depuis six ans au plus, sera adjugé au meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.

Les mémoires devront être adressés au doyen de la Faculté des Sciences, avant le 1^{er} mars 1844. Le prix sera de la valeur de 500 francs de France.

Quoique le choix des sujets à traiter soit entièrement laissé aux concurrents, MM. les Professeurs de la Faculté des Sciences ont déposé quelques questions au bureau du bedeau de l'Académie. Il en sera donné connaissance à ceux qui le désireront.

PRIX

DES SCIENCES THÉOLOGIQUES.

Fondé par la Vénérable Compagnie des Pasteurs.

Ce prix, auquel peuvent concourir tous les ministres, genevois ou étrangers, sortis de l'auditoire de théologie de Genève depuis six ans au plus, et après y avoir passé au moins trois ans, sera adjugé au meilleur mémoire sur un point quelconque des Sciences et de l'enseignement théologiques.

Le choix du sujet est laissé aux aspirants. Les mémoires manuscrits et inédits sont seuls admis à concourir. Ils devront être remis au Secrétaire de la Vénérable Compagnie des Pasteurs, ou à celui de la Faculté de Théologie, avant le 31 mars 1846.

On peut prendre connaissance du règlement relatif à ce prix auprès de M. le Secrétaire de la Vénérable Compagnie, ou au bureau du bedeau de l'Académie.